

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2023 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, BOUDIER Mickaël, AUBRUN Thomas, MILLÉRIOUX Damien, NAULEAU Daniel, DUTERTRE Manon, GAULT Isabelle, LAMARCHE Catherine, BRAUD Catherine

Etaient absents excusés : RIBETTE Aurélien donne pouvoir à FEUFEU David  
MÉTAIS Jacques donne pouvoir à MILLÉRIOUX Damien

Secrétaire de séance : BOUDIER Mickaël

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

-----

**Mouvements pendant la séance** : NEANT

**1 – Présentation AGRIPHOTOVOLTAÏQUE**

Des propriétaires de parcelles sur la commune de Gourgé désirent implanter des panneaux photovoltaïques au sol. Ils sont venus pour présenter leurs projets au Conseil Municipal.

- Un premier projet regrouperait 2 agriculteurs et deux propriétaires privés sur des parcelles vers Sauvigny, d'autres sur la route de la Charnière, le long du Bédou et vers Champ-Rond. Le but serait d'installer des panneaux photovoltaïques traqueurs qui s'orientent par rapport au soleil pour faire de l'ombre et préserver les sols de la sécheresse pour le pâturage d'ovins, de brouillards et pour une remorque déplaçable pour poules pondeuses et afin de pouvoir toucher un complément de revenu.

Un agriculteur rencontre le problème du zonage des parcelles ne seront acceptées que des parcelles en zone A et certaines du projet sont en zone N.  
Ce projet porte sur à peu près 20 hectares

- Le deuxième projet regroupe deux agriculteurs et il se situerait entre la route de Lageon et de la Chagnelle pour un maximum de 30 hectares avec là aussi des panneaux photovoltaïques traqueurs qui s'orientent par rapport au soleil  
. Pour l'un il s'agit de pouvoir s'adapter à la sécheresse de notre territoire qui ne lui permet plus de vivre avec autant d'animaux qu'avant sur ses terres. Cela lui amènerait un complément de revenus et l'expérimentation et production d'énergie renouvelable.  
L'autre agriculteur pense à la transmission de sa ferme dans quelques années, il a la dernière exploitation laitière de la commune avec 300 chèvres et aimerait donc amener de la valeur ajoutée à cette exploitation.

- Le troisième projet regroupe un agriculteur et sa voisine et se trouverait sur 3 communes dont 4h13 sur la commune de Gourgé, le reste sur Lageon et Louin.  
Il s'agirait par ce projet d'assurer un complément de revenu et de désintensifier la production pour faire baisser la pollution agricole

- Le quatrième projet se trouve derrière la ligne de chemin de fer et proche du Cébron, , sur des parcelles cadastrées N qui pourraient, si elles sont reconnues comme anciennes carrières, voir l'installation de panneaux photovoltaïques purs pour pallier au DPU (déclaration d'utilité publique) du Cébron qui interdit d'avoir des animaux en permanence sur ces parcelles , il est donc impossible de les exploiter.

## **2 – POINT PLUI - CHANGEMENT DE ZONAGE**

Suite à la réunion avec M. Guillon David en charge du nouveau PLUI, M. Girard et Mme Gault font un compte rendu au Conseil Municipal.

- Réflexion sur les changements de zonage
- Inventaire des zones creuses, grands terrains dans le bourg qui pourraient être urbanisés
- Répertoire le petit patrimoine de la commune : les arbres remarquables, les calvaires, les plaques Michelin, etc
- Problème de l'énergie renouvelable avec 1 accélération des zones favorables et des zones d'exclusion.

Après ces diverses informations, M. le maire prend la parole et explique donc qu'après avoir entendu la présentation du projet photovoltaïque des agriculteurs, il s'avère que ne pourront être déposés que des projets sur des zones A(Agricole).

Le projet prévu à Sauvigny comporte des zones N (Naturelle). Pour que ce projet puisse aboutir, il faudrait modifier des parcelles dont le zonage est en zone N (Naturelle) en zone A (Agricole),

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour voter pour une demande de changement de zonage auprès de la CCPG.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire une demande de changement de zonage.

## **3 – Renouvellement cotisation CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement)**

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est au côté des communes pour leurs projets d'architecture et d'aménagement. L'adhésion permet également de bénéficier des tarifs préférentiels aux formations des élus, agents et techniciens.

Le CAUE est en charge actuellement du projet de rénovation de l'église de GOURGÉ

L'adhésion de la Commune à pris fin au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le montant de l'adhésion pour 2023 est de 100 €.

Après délibération, les Conseillers votent à l'unanimité pour le renouvellement de l'adhésion pour le CAUE avec une cotisation de 100 €

## **4- Appel d'offre église**

Pour la réfection de l'église, un architecte des bâtiments de France doit poser un diagnostic et faire un estimatif et une priorisation des travaux qui a été estimé à peu près à 20 000 €.

Pour ce faire le CAUE peut accompagner la commune en lançant un appel d'offre pour la recherche de cet architecte.

M. Le maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer pour que cet appel d'offre soit lancé.

Après délibération, les Conseillers municipaux décident à l'unanimité d'accepter cet appel d'offre.

## **5 – Présentation ORANGE : fibre optique**

Les déclarations préalables pour l'implantation de l'armoire Fibre Optique proche du parking du Pont "Avenue du Thouet" et celle de la rue du Puits Calain ont été validées.

Il convient donc de prendre une délibération pour accepter la Convention nécessaire à l'autorisation de passage sur le Domaine public.

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, la Convention nécessaire à l'autorisation de passage sur le Domaine Public et autorise M. Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **6 – Augmentation heures agent communal suite avis CDG**

Le Comité Social Territorial du CDG79 du 30 mai 2023 a émis un avis favorable pour l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'agent en charge de l'entretien de la salle multiculturelle, qui passera de 3 heures à 8 heures pour l'entretien de tous les bâtiments communaux, soit 5 heures de plus.

Il convient donc de prendre une délibération pour accepter cette augmentation de temps de travail.

Le Conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité cette augmentation de temps de travail et autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

## **7- Infos diverses**

- M. FEUFEU informe le Conseil que la requête de l'ancien adjoint technique a été rejetée par le tribunal administratif de POITIERS, et que pour clôturer le dossier il fallait attendre le délai d'appel.

- La Commission de Contrôle des listes électorales : cette Commission est mise en place pour 3 ans, elle devra être renouvelée avant le 21 juillet. Il est donc demandé au Conseiller actuel s'il désire continuer pour les 3 prochaines années dans le cas contraire il convient de nommer un autre Conseiller autre que le Maire et ses adjoints.

Mme Braud qui faisait partie de cette Commission accepte de continuer pour les trois prochaines années et le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision.

- Mme Dutertre informe que la nouvelle association, la Junior asso "MINIS GOURGÉENS" devait se réunir le vendredi 23 juin pour rédiger le règlement qui sera signé par les jeunes et leurs parents. L'élection du bureau se fera le mercredi 27 juin et l'ouverture officielle du foyer sera le 7 juillet.

Une boîte à clé sera installée près de la mairie pour les membres du bureau de l'association

La première manifestation de cette nouvelle association se fera lors des soirées du patrimoine du juillet, les jeunes tiendront un stand de crêpes

## **8- Questions diverses**

- La fête de fin d'année de l'école publique aura lieu le samedi 24 juin dans les Jardins de la Cure.

- La fête de fin d'année de l'école privée aura lieu le dimanche 25 juin dans les Jardins de la Cure.

- La soirée du patrimoine aura lieu le samedi 8 juillet

- Le feu d'artifice sera tiré le jeudi 13 juillet dans les champs communaux du Bédou selon les exigences de la Préfecture et les spectateurs pourront y assister sur le terrain du stade.
- Malgré la délocalisation de la Cache Terra-Ventura il y a encore eu des dégradations. Mme Dutertre pose la question du devenir de cette activité si cela devait se reproduire et propose de mettre un message sur la page Facebook de la Commune pour en informer les Gourgéens. Ce à quoi le Conseil émet un avis favorable.

## **Fin du Conseil Municipal à 23h30**

### **Rappel des délibérations du 22 juin 2023**

1. **Présentation AGRIPHOTOVOLTAÏQUE**
2. **POINT PLUI - CHANGEMENT DE ZONAGE**
3. **Renouvellement cotisation CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement)**
4. **Appel d'offre église**
5. **Présentation ORANGE : fibre optique**
6. **Augmentation heures agent communal suite avis CDG**

### **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien Pouvoir FEUFEU David	MÉTAIS Jacques Pouvoir MILLERIOUX Damien
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien